

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL185

présenté par

Mme Valetta Ardisson, M. Blanchet et M. Trompille

ARTICLE 23

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« pourra »,

insérer le mot :

« plus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

faciliter la lecture et rectifier une erreur matérielle